



Lamennais
Douarnenez

Objet : accueil à l'internat le dimanche soir

Madame, Monsieur,

Pour des raisons de commodités (horaires, transport ou autres) et à titre exceptionnel, notre établissement offre la possibilité aux élèves de rejoindre l'internat dès le dimanche soir.

Il n'y a pas de personnel de surveillance le dimanche soir. Mr LE DONGE, le surveillant de jour du Lycée Professionnel, logeant à l'internat, ouvre celui-ci tous les dimanches soir mais n'est pas responsable de la surveillance. Il veille simplement à ce que l'ordre règne et que les horaires soient respectés.

De ce fait, si un élève rejoint l'internat le dimanche soir, il reste sous la responsabilité de ses parents jusqu'au lundi matin au début des cours. L'établissement vous demande donc de remplir une décharge de responsabilité qui servira à chaque fois que votre enfant sera présent à l'internat le dimanche soir.

Nous vous signalons qu'en cas de problème, l'établissement se donne le droit d'annuler cet accord.

Notez également, qu'il n'y pas de petit déjeuner servi le lundi matin.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction



Lamennais
Douarnenez

Décharge parentale

Je soussigné(e), Mme ou M

parent de l'élève de la

classe de autorise mon fils ou ma fille à

rejoindre l'internat Ste Elisabeth (impasse d'Estienne

d'Orvès à Douarnenez) dès le dimanche soir entre

20h30 et 21h15 ; tout en sachant que la responsabilité

de l'établissement ne peut être engagée jusqu'au

lendemain matin au début des cours.

Fait à, le

Signature